

Paris, le 7 octobre 2025

Monsieur Denis ROBIN
Directeur général
ARS Île-de-France
13 rue du Landy
93200 Saint-Denis

Objet : Demande d'investigations sanitaires aux abords de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine

Monsieur le Directeur général,

Lors de la séance de ce jour, mardi 7 octobre 2025, le Conseil de Paris a adopté à l'unanimité un vœu (cf. document joint) relatif à la surveillance de la pollution aux PFAS aux abords de l'incinérateur d'Ivry-sur-Seine, celui-ci étant situé à proximité immédiate des 12^e et 13^e arrondissements.

Ce vœu relaie la préoccupation majeure exprimée par de nombreux habitantes et habitants de nos arrondissements ainsi que par plusieurs associations environnementales (Collectif 3R, Association Respire, Zero Waste Paris) après la publication d'études indiquant la présence de polluants dans le périmètre de l'incinérateur d'Ivry dont les implications peuvent être extrêmement dommageables pour les organismes.

En avril dernier, le Collectif 3R a ainsi rendu compte d'une étude menée en 2024 par l'ONG Toxicowatch faisant état de la présence de dioxines et de métaux lourds dans les mousses, sols et végétaux prélevés à moins d'un kilomètre de l'incinérateur, notamment dans des cours d'écoles et près de crèches. Rappelons que cette publication avait donné lieu à un vœu du Conseil du 13^e arrondissement le 26 mai 2025 et à un courrier qui vous a été adressé le 17 juin 2025 mais qui est resté malheureusement sans réponse à ce jour.

La même année, des prélèvements effectués dans les filtres d'aération de cinq écoles situées à côté du site d'Ivry-sur-Seine ont révélé la présence de substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées, plus communément appelées PFAS, confirmant que ces substances sont donc bien présentes dans l'air respiré par les enfants.

Or, ces PFAS sont des polluants persistants pour lesquels l'exposition, en particulier des enfants, est liée à des effets graves sur la santé. Ainsi, ils peuvent occasionner des maladies chroniques, des cancers, la perturbation du système endocrinien ou encore agir sur la fertilité et sur le développement des fœtus, comme le soulignent l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et Santé Publique France. Les PFAS sont, par ailleurs, particulièrement durables dans l'eau et ce alors que l'incinérateur est établi à quelques dizaines de mètres de la Seine.

Plusieurs rapports (IGEDD, 2023 ; INERIS, 2025) ayant montré que les incinérateurs peuvent être responsables de l'émission de substances PFAS dans l'atmosphère lorsqu'ils traitent des déchets contenant eux-mêmes ces substances, les risques pour la santé des habitantes et habitants de nos arrondissements doivent donc appeler à la plus grande vigilance.

La protection de la santé environnementale constitue naturellement un enjeu primordial pour les élu.es que nous sommes. Des milliers de personnes vivent et/ou travaillent à peu de distance de l'incinérateur, le secteur comptant, en outre, des dizaines d'établissements (crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges, équipements sportifs, etc.) qui accueillent quotidiennement de très nombreux enfants.

Face à cette situation préoccupante, et dans un souci de transparence et de prévention contre des risques environnementaux et sanitaires, nous vous demandons de bien vouloir diligenter des études précises sur la qualité de l'air et des sols, ainsi que sur les éventuelles retombées de pollution dans les établissements publics parisiens, en particulier ceux qui accueillent des enfants, notamment en matière de dioxine et furanes chlorés, de métaux lourds ainsi que des PFAS et ce dans un rayon de 1,5 km à partir de l'incinérateur.

Plusieurs vecteurs pouvant contribuer à la présence de ces substances dans notre environnement, dès lors, en sus du diagnostic sur l'exposition des populations, les études doivent pouvoir identifier les principales sources de contamination et quantifier la contribution de chacune à la pollution globale.

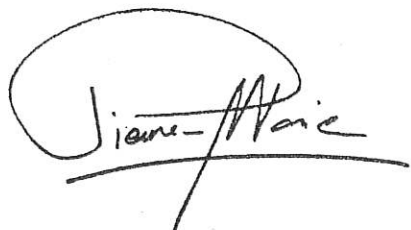
Par ailleurs, afin d'établir les conséquences des pollutions identifiées sur la santé de la population, le Conseil de Paris a émis le vœu qu'une étude épidémiologique soit conduite.

Ces investigations sanitaires sont essentielles pour évaluer les risques, rassurer les habitantes et habitants des deux arrondissements et, le cas échéant, engager des mesures de protection adaptées.

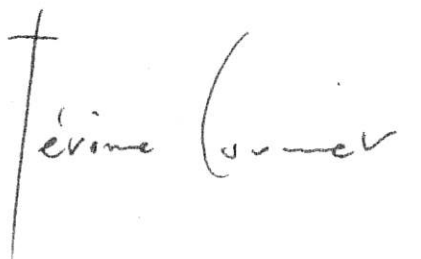
La santé des enfants, des familles et des travailleuses et des travailleurs exige un engagement résolu de l'ensemble des institutions publiques.

Nous restons naturellement à votre disposition pour échanger à ce sujet et vous remercions par avance pour la suite que vous réserverez à cette démarche.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Emmanuelle PIERRE-MARIE
Maire du 12^e arrondissement



Jérôme COUMET
Maire du 13^e arrondissement



Anne-Claire BOUX
Adjointe en charge des questions relatives à la santé publique et aux relations avec l'AP-HP, à la santé environnementale, à la lutte contre les pollutions et à la réduction des risques